

## La formation, un bien nécessaire !



Bertrand COLINET

Ets Colinet

### >>> Justement comment s'est passé le recrutement cette année ?

Il a été marqué par la crise sanitaire et cela a été très difficile de trouver des apprentis pour la rentrée 2020. Car les établissements de formation ont été fermés longuement à cause de la Covid-19 et leurs portes ouvertes n'ont pu avoir lieu. J'aurais souhaité effectuer 1 à 2 recrutement(s) supplémentaire(s), mais je n'ai pas pu le faire faute de candidats.

### >>> Qu'est-ce qu'apporte la formation par apprentissage ou alternance ?

C'est un investissement que fait l'entreprise, cela lui coûte en finances, en disponibilité, en temps, mais c'est un mal pour un bien et surtout c'est un bien nécessaire. La formation évite pour les nouveaux entrants les idées préconçues. Elle permet aux jeunes de se structurer, de gagner en compréhension, en action et de se projeter. C'est le meilleur moyen pour qu'ils puissent développer leur identité et adhérer à une culture d'entreprise, afin de rester dans l'entreprise d'accueil où ils ont pris leurs marques et où ils se sentent bien. Pour être un bon professionnel, il faut au minimum 5 à 6 ans pour être performant, la formation représente donc un investissement capital pour le futur de nos concessions.

### >>> Vous entretenez des relations privilégiées avec les établissements de formation ?

Oui, c'est très important et c'est un travail de longue haleine que nous effectuons auprès des établissements de notre région : entre autres la MFR de Saint-Martin en Haut, les lycées professionnels de Chatillon sur Chalaronne, Moirans et Précieux. Avec le bouche à oreille, et l'utilisation des réseaux sociaux, le relationnel avec les établissements d'enseignement nous aide chaque année dans le recrutement de nos jeunes.

### >>> Comment voyez-vous évoluer la formation dans le futur ?

Les aides du Gouvernement sur l'apprentissage et l'alternance sont intéressantes dans le cadre de la relance, mais pas suffisantes pour le futur. Il faut continuer à œuvrer pour la promotion des métiers manuels. Pour notre branche, la déperdition des fonds de formation et la réduction des centres de formation constituent des dangers. Face à ces incertitudes, je pense très fortement créer dans les prochaines années au sein de mon entreprise « notre » propre centre de formation. C'est un sujet sur lequel nous réfléchissons en interne.

### >>> La formation, c'est un outil que vous utilisez régulièrement ?

De tout temps nous avons formé des jeunes !... Cela fait partie de notre ADN. Mon grand-père était « centre de formation », mon père a participé pendant très longtemps aux travaux de la commission Formation du SEDIMA. 90 % de nos salariés actuels ont été formés dans l'entreprise que ce soit au service commercial, à l'administratif, à l'atelier ou au magasin. Tous nos chefs d'atelier sont passés par une phase d'apprentissage. Nous avons en ce moment 7 apprentis et recrutons 2 à 3 nouveaux apprentis par an.



Bertrand COLINET entouré des apprentis de l'entreprise.

## L'investissement en formation n'est jamais vain...



Estelle ROLLET

Ets Le Clerc

gestion de notre site e-commerce, la promotion de nos produits sur les réseaux sociaux, le démarchage et suivi de nos clients professionnels.

### >>> Comment recrutez-vous ?

Nous n'avons pas d'établissements de formation à 50 km à la ronde de nos bases ce qui complexifie fortement notre recrutement. Les étudiants privilégient en effet des entreprises à proximité de leurs lieux de résidence. Donc pour rentrer en contact avec les jeunes, j'entretiens des relations étroites avec plusieurs établissements (Pont Audemer, Le Neubourg, Saint Hilaire du Harcouët, Savy-Berlette), je participe à leurs portes ouvertes, à des jurys d'examen et je fais des interventions pour présenter les métiers de la profession. J'interviens aussi en Ecole de commerce à Rouen en gestion d'entreprise.

### >>> Tout cela vous demande du temps !

Face au manque de main d'œuvre dans nos entreprises et au nécessaire besoin de personnel qualifié, il n'y a qu'une solution, celle de s'investir sur le sujet de la formation. Cela peut se formaliser de différentes façons : rencontrer et accompagner les acteurs locaux liés à l'enseignement, échanger avec les jeunes, être en lien avec le SEDIMA et avec des distributeurs ayant les mêmes problématiques, apprendre les rouages de la formation pour savoir bien encadrer un jeune apprenti... Certes cela demande du temps mais, quel qu'il soit, l'investissement en formation n'est pas vain !

Dans l'entreprise, j'ai initié une démarche spécifique en ré-embauchant un senior, ancien salarié de notre société, qui travaille 2 jours par semaine pour épauler et suivre nos jeunes dans l'apprentissage de leurs métiers.



Les apprentis et alternants des Ets Le Clerc.

### >>> Avez-vous des apprentis ou alternants dans votre structure ?

Nous avons 4 apprentis à l'heure actuelle à l'atelier et au commerce. Deux d'entre eux ont été admis, il y a quelques jours, au CQP technicien de maintenance qu'ils ont suivi au lycée de Savy-Berlette (62). Nous avons un autre apprenti en CAP technicien de maintenance au CFA de Pont Audemer (27). Et nous venons de recruter une jeune femme en contrat de qualification professionnelle. Diplômée d'un BTS Management des unités commerciales, elle intègre un Master en commerce. Elle sera dédiée à notre pôle sellerie avec pour mission la

### >>> Quelles perspectives pour la formation dans la profession ?

La trésorerie des distributeurs reste fragile. La crise sanitaire a enlevé le peu de visibilité que nous avions. L'aide gouvernementale sur l'apprentissage et l'alternance va aider les entreprises dans une démarche de relance, mais l'engagement en matière de formation doit se faire dans la durée.

Malgré les doutes sur les volumes d'affaires en fin d'année et les reports d'échéances d'emprunts et de charges à rembourser en 2021, il faut rester confiant et continuer à former au sein de nos concessions.



Pauline STERN



## L'OPCO EP met en œuvre un plan d'actions Alternance

tous les contrats de professionnalisation signés entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 28 février 2021. Par ailleurs, devant l'impossibilité pour certains jeunes de trouver des entreprises d'accueil pendant et après le confinement, la loi leur donne la possibilité de démarrer leur contrat d'apprentissage sans entreprise et ce pendant 6 mois.

Enfin, via une prise en charge du FNE (fonds national pour l'emploi), les entreprises en activité partielle ont pu, et peuvent encore si c'est le cas, faire bénéficier leurs salariés de formations, pendant cette période.

les a incitées à la saisie en ligne de leurs demandes sur notre nouvelle plateforme dématérialisée. Elle a été mise en service depuis le début de cette année pour simplifier la gestion administrative des dossiers.

### >> Quelques chiffres concernant la rentrée 2020 ?

Nous attendons environ 60 000 dossiers, sachant que près de 3 000 devraient concerner la branche SDLM.\* Il est un peu tôt pour dresser un bilan. On constate cependant un report des contrats de professionnalisation vers les contrats d'apprentissage. Un choix des entreprises lié essentiellement à l'offre des établissements de formation qui a évolué. Le traitement des dossiers suit son cours et nous restons à la disposition des entreprises adhérentes pour les conseiller au mieux dans leurs démarches.

### >> Dans un contexte de crise sanitaire et économique, l'OPCO EP lance un plan d'actions Alternance, quel est-il ?

Sous l'impulsion du gouvernement et des instances paritaires, l'objectif du plan d'actions de proximité de l'OPCO EP, après la phase de confinement, est de soutenir spécifiquement le développement de l'alternance auprès de ses branches et des entreprises adhérentes, en accompagnant l'ensemble des acteurs (CFA, entreprises, partenaires de l'emploi) et en simplifiant la gestion des contrats.

### >> Ce plan vient en appui du plan #1jeune1solution du gouvernement, pouvez-vous nous en dire plus ?

Différentes actions ont été mises en œuvre par le gouvernement. Tout d'abord un dispositif financier d'aide exceptionnelle de 5 000 à 8 000 €, pour toute entreprise qui recrute un jeune en alternance, est entré en application. Il concerne tous les contrats d'apprentissage et

### >> Comment avez-vous fonctionné durant le confinement ?

Nous avons travaillé à distance, en télétravail, avec un numéro d'appel et une adresse mail centralisés, sans rupture de service à nos entreprises adhérentes. Le confinement



### En bref...

**L'OPCO EP réunit**

**54 branches professionnelles**

**dont la branche SDLM\* :**

**maintenance,**

**distribution et location**

**de matériels agricoles,**

**travaux publics,**

**bâtiment et manutention,**

**motoculture de plaisance**


**et activités connexes.**

**402 000**   
entreprises adhérentes

**3,5 M**   
de salariés couverts

**100 000**   
contrats  
d'apprentissage  
financés en 2019

**23 000**   
contrats  
de professionnalisation  
financés en 2019

**17**   
délégations régionales

**220**   
conseillers

**Décryptez les grandes mutations de l'entreprise et les nouveaux enjeux de la santé et de la qualité de vie au travail avec Le Comptoir de la nouvelle entreprise, le média du groupe Malakoff Humanis.**

Retrouvez toutes nos études, nos dossiers et notre éclairage spécial de la crise sanitaire du Covid-19 sur [lecomptoirdelanouvelleentreprise.com](http://lecomptoirdelanouvelleentreprise.com)

**le comptoir**  
**(de la nouvelle entreprise)**  
malakoff humanis